

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-quatre le 30 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 23 janvier 2024, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.
Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, Mme GRANGEON, M. CASTETS, M. DURANT, Mme THEUIL, Mme PAIN-GOJOSSO, Mme BAUDERE, M. EYMAS, M. WINTERSHEIM, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme SANCHEZ, M. JOUBE, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

Mme MERCHADOU à M. CASTETS, Mme HIMPENS à Mme SARRAUTE, Mme HORGADO à M. CARREAU, M. RENAUD à Mme SENTIER

Etaient excusés:

M. ELIAS, Mme LUCKHAUS, Mme DUBOURG, M. CARDOSO

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DURANT est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27
Conseillers présents : 19
Conseillers votants : 23

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

13 – DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2024 : TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'ACCESSIBILITE DES BATIMENTS (ADAP)

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Les articles L.2334-32 à L.2334-39 et les nouveaux articles R.2334-19 à R.2334-35 du Code Général des Collectivités Territoriales déterminent les modalités d'attribution de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.).

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De solliciter l'attribution de la D.S.I.L. 2024 pour les travaux de mise aux normes de l'accessibilité des bâtiments communaux (ADAP) et sur la base du plan de financement prévisionnel :

NATURE DES DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	RECETTES	Montant	%
Travaux :			Aides publiques :		
Mise aux normes de l'accessibilité des bâtiments (ADAP du patrimoine de la ville de Blaye)	363 000,00 €	435 600,00 €	DSIL	284 040,00 €	40,00%
Travaux optionnels (dérogation)	347 100,00 €	416 520,00 €			
			Autofinancement :		
			Fonds propres	568 080,00 €	

Total dépenses d'investissement	710 100,00 €	852 120,00 €	Total recettes d'investissement	852 120,00 €	

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

La commission n°6 (Finances / Ressources Humaines) s'est réunie le 22 janvier 2024 et a émis un avis favorable.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 05/02/24
Identifiant de télétransmission : 033-
21330058500014-20240130-72158-DE-1-1

Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE

Le Secrétaire de Séance

Monsieur Thierry DURANT


